



Compte rendu du conseil municipal du 24 juillet 2023

Présents : Stéphane MAURIN, [Christelle FOLCHER](#), Thibaut MALGOUYRES, [Florence BOISSIER](#), [Catherine BLACLARD](#), Guillaume HARVOIS, [François FOLCHER](#), Michèle BUISSON, [Lucie BONICEL](#), [Gilles MERCIER](#), [Daniel MOLINES](#), Matthias CORNEVAUX, [Julie DELES](#),

Excusés : Olivier MALACHANNE, [Clara ARBOUSSET](#), Fabienne MOLINES, Sophie BOISSIER, [Cyril DJALMIT](#), Mathieu PUCHERAL

Représentés : Fabienne MOLINES par Michèle BUISSON
Cyril DJALMIT par Florence BOISSIER

Secrétaire : **Christelle FOLCHER**

Adoption du dernier compte rendu : unanimité

Délibérations :

- Le traitement et la prise en charge des congés de formation professionnelle :

Le congé de formation professionnelle (CFP), dont la durée ne peut excéder trois années pour l'ensemble de la carrière, permet aux agents de parfaire leur formation personnelle par le biais de stages de formation à caractère professionnel qui ne leur sont pas proposés par l'administration.

La collectivité prend en charge le traitement conformément aux dispositions réglementaires et 0% du coût total de la formation dans la limite de 0 € TTC. Les frais de déplacement restent à la charge de l'agent.

Pendant les 12 premiers mois de congé de formation, la collectivité verse à l'agent une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85 % du traitement brut.

Pour les agents prioritaires définis comme tel dans le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022, la durée du congé de formation professionnelle est allongée à 24 mois. Pendant les 12 premiers mois de congé de formation, la collectivité verse à l'agent une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 100 % du traitement brut puis de 85 % pour les 12 mois suivants.

Instauration du nouveau congé de transition professionnelle :

Le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 crée un nouveau congé de formation qui vise à permettre aux agents bénéficiant d'un accès prioritaire à la formation de suivre, en vue d'exercer un nouveau métier au sein du secteur public ou du secteur privé, une action ou un parcours de formation. Le congé de transition professionnelle est accordé pour une période maximale de 12 mois. Il peut être fractionné en mois, semaines ou journées. Lorsque la formation dépasse cette durée, le congé peut être complété, à la demande de l'agent, par un

congé de formation professionnelle, pour une durée cumulée de 5 ans maximum sur l'ensemble de la carrière.

Pendant la durée du congé de transition professionnelle, l'agent reste en position d'activité, cette période est assimilée à des services effectifs. Il conserve son plein traitement (maintien du traitement indiciaire). La collectivité fait le choix de maintenir également 80% du régime indemnitaire, pendant toute la durée du congé de transition professionnelle, dans une volonté affirmée d'accompagner et de sécuriser les évolutions professionnelles des agents. La collectivité prend en charge 0 % du coût total de la formation, dans la limite de 0 € TTC. Les frais de déplacement restent à la charge de l'agent.

Une discussion a également lieu au sujet du compte personnel de formation mais il est décidé de remettre la décision fixant le plafond de prise en charge à un conseil ultérieur.

- Motion de soutien au maintien du dispositif RASED :

Actuellement, un poste de psychologue scolaire est vacant ainsi qu'un poste de maître G.A **la rentrée scolaire prochaine, le RASED de la circonscription de Florac, qui rayonne sur tout le Sud Lozère, du Rozier à Villefort, pourrait n'avoir aucun personnel RASED**

Or, au niveau national, tous les professionnels constatent une dégradation de l'accompagnement des élèves en difficulté suite à la baisse des effectifs RASED et une hausse des besoins (grandes difficultés scolaires et situation de handicap). Les conséquences de cette politique comptable sont délétères :

→ Des élèves en souffrance laissés sans aucune aide spécialisée.

→ Des grandes difficultés scolaires qui se transforment en « trouble » ou en handicap quand les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED ne peuvent plus exercer leurs missions d'accompagnement et leur mission essentielle de prévention dès la maternelle.

En résulte une médicalisation de la difficulté, avec une explosion des demandes auprès de la MDPH, qui a d'ailleurs de plus en plus de mal à assurer ses missions d'accompagnement. Et que dire du manque de respect vis à vis des personnels accompagnants (AESH) et des enseignants épuisés qui peinent à trouver le temps d'aider les élèves en grande difficulté scolaire

En résumé, l'absence d'aides du RASED dès le plus jeune âge débouche donc sur un accroissement des difficultés et des troubles qui ne seront pris en charge que moyennant une externalisation des aides et des soins : soit l'inverse des objectifs affichés de l'école « inclusive » !

Le Conseil communautaire souhaite par cette motion alerter Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Lozère.

Les personnels Rased doivent :

- voir leur présence essentielle réaffirmée dans leurs pratiques aux besoins de l'école inclusive par les aides directes qu'ils proposent aux élèves (prévention, remédiation, en individuel et en groupe, dans et hors la classe) et par les aides indirectes qu'ils proposent aux enseignants de classe.

- Avoir les moyens de travailler en favorisant les « vocations » et les formations et en anticipant les besoins prévisibles.

* bénéficier d'un défraiement respectueux pour les déplacements des personnels dans notre territoire hyper rural

L'école inclusive telle que voulue par la loi de 2005 est ambitieuse, elle nécessite donc des moyens en personnels RASED, en formation, en structures sinon elle ne reste qu'un vœu pieu mettant dans des situations de souffrance parfois extrême toute la communauté éducative (les personnels enseignant.es spécialisé.es ou non, les personnels AESH, ainsi que les élèves et leurs familles).

Le conseil municipal du Pont de Montvert – Sud Mont-Lozère se prononce favorablement pour cette motion à l'unanimité.

- Motion contre la fermeture de la Ribambelle

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare avoir appris très récemment la fermeture programmée du CMPEA/CATTP « La Ribambelle ».

Le conseil est très inquiet de cette mesure. Par le projet de création de deux antennes dépendantes de Mende, nous craignons une diminution de l'offre de soins pour les enfants du territoire : moins de souplesse dans l'accueil des enfants, la suppression des permanences d'accueil libre sans rendez-vous, un seul référent médical pour Mende et Florac, etc...

Cette structure, de par sa proximité et son personnel, est essentielle et indispensable pour nous. Ainsi, de nombreux élèves des établissements scolaires du sud de la Lozère et notamment de notre école publique bénéficient de prises en charge sur et hors temps scolaire. Les enseignants travaillent en étroite collaboration avec les professionnels du CMPEA et constatent de réels progrès. La proximité des personnels et de la structure permet un accompagnement possible aussi sur le temps scolaire sur de courtes durées (évitant les demi-journées) sans lequel certaines familles ne mettraient pas en place de suivi médical ou éducatif. L'existence du CMPEA La Ribambelle permet de pallier l'absence de certains accompagnements sur le territoire de Florac et son bassin de vie.

Nous portons également à votre connaissance une étude récente, référencée sur le site du Ministère de la Santé et de la Prévention. En juin, sont sortis les premiers résultats de l'Étude nationale sur le bien-être des enfants (Enabee). Celle-ci montre, sans surprise, que 13 % des enfants de 6 à 11 ans présentent un trouble probable de la santé mentale.

Avec ces deux antennes et un personnel délocalisé, la prise en charge sera nécessairement de moindre qualité. La géographie du sud Lozère et l'éloignement de ces structures de soin rendront impossible la prise en charge de certains enfants. Dans un contexte rural où l'accès aux soins est difficile, la délocalisation, même partielle, d'une telle structure accentuera donc les inégalités sociales.

Ainsi le Conseil municipal adopte une position fermement opposée à toute fermeture de la Ribambelle dont l'existence est une nécessité absolue pour les enfants du territoire.

- Tarif pour les saisonniers au camping

Nous avons eu plusieurs demandes de saisonnier pour un emplacement au camping. Madame FOLCHER propose de fixer un tarif spécifique aux saisonniers hébergés au camping.

- Charges/ mois : 10.00 €
- Location emplacement van ou caravane : 90.00 € /mois
- Location emplacement tente : 80.00 € /mois

TS/jour/personne : 0.20 € soit 6.20 €/mois/personne

UNANIMITE

- **MAPA Pour les grands sanitaires du Camping : attribution de certains lots**

Seuls les lots Placo, Menuiseries extérieures et peintures sont pourvus. Les 7 autres lots du camping sont déclarés infructueux et vont faire l'objet de consultations directes ou de mises en négociation.

- **Soutien aux bergers transhumants :**

Monsieur le maire s'est rendu à l'Aubaret rencontrer des bergers qui ont subi des attaques de loups ces derniers jours. Ils sont très abattus moralement.

Les attaques continuent malgré la mise en œuvre de clôtures, la présence d'un louvetier sur place et d'un aide berger.

Les bergers ont un droit de tir de défense simple. Ces mesures ont un impact car le nombre d'attaques est plus restreint que l'année passée.

Des mesures d'effarouchement peuvent être testées ainsi que des tirs de balles en caoutchouc pour les personnes ne pouvant pas faire de tir de défense simple (pas de permis de chasse).

Matthias précise que les cas où il est possible de tirer sur un loup sont très rares, l'animal est rusé. De plus, il est hyper mobile, sur un territoire très étendu.

Le PNC met des bergers remplaçants à disposition des bergers transhumants qui ont mis en œuvre les premiers niveaux de protection et subissent toujours des attaques. De plus, des personnes accréditées pour pouvoir tirer en zone cœur de parc accompagnent le troupeau, ainsi qu'un louvetier un jour par semaine. Les accompagnants ne sont ni payés, ni indemnisés et leurs frais de bouche et de transport sont pris en charge par les bergers transhumants.

Monsieur le Maire précise que la présence des bergers transhumants sur la commune est une nécessité absolue pour l'entretien des espaces ouverts. Il rappelle également que la commune fait partie du territoire classé au patrimoine mondial de l'unesco en raison de l'agro-pastoralisme.

En raison de ce classement et de la grande surface classée en cœur de parc, la commune touche une dotation biodiversité. Cette dotation doit compenser les frais particuliers liés à ces zones protégées. Il semblerait logique qu'une partie de cette dotation soit utilisée pour soutenir les bergers transhumants de la commune.

Ainsi Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge les frais de bouche et de transport des accompagnants, en conditionnant cette participation au fait que les bergers transhumants bénéficient de l'attribution d'un berger remplaçant du PNC.

unanimité

- Navette estivale pour Gasbiel

Il a été décidé de ne pas reconduire la navette du marché qui a connu un échec cuisant l'année dernière. Cependant la navette pour Gasbiel sera reconduite pour 345 € la journée : départ depuis l'abribus du parking du temple toutes les heures de 13h30 à 17h30, dernier retour à 18h30, les mercredis et vendredis. Jusqu'au 25 août.

Point sur les travaux :

- réception du programme voirie 2022 : monsieur folcher a fait part de son mécontentement sur la manière dont avait été menée ce programme voirie. Des réserves ont été posées sur les travaux du Masmin et de la VC du Villaret de Grizac.
- Caguefer : l'entreprise doit attaquer cette semaine. Le Maître d'œuvre et le PNC ont validé la cartographie de l'OT.
- Les travaux à la Brousse sont terminés. Pour le revêtement il faut, avant d'envisager quelque chose, attendre que tout se tasse et se mette en place.
- mardi 1er août monsieur folcher a rdv avec engelvin sur la voie entre la brousse et fontpadelle pour tracer le passage de l'électricité. Les travaux vont commencer le 28 août, la route sera fermée entre quinze jours et trois semaines.
- Nous avons refusé une demande d'arrêté de fermeture de la RD998 entre l'OT et la Tour de l'horloge pour amener la fibre à la Sout des Cévennes. L'entreprise voulait intervenir la dernière semaine de juillet ou la première semaine d'août. Nous lui avons demandé de déposer à nouveau sa demande en septembre et de réaliser les travaux de manière à ne pas totalement couper la circulation.
- fauchage : le tracteur de courtoisie de chez Raynal n'a travaillé que deux heures avant de tomber en panne. Le côté saint maurice a été fait par Jean Louis Gonny. Il est actuellement sur le secteur de Fraissinet. Il ira ensuite à Montgros avant de finir Villeneuve.

Problématique de l'eau :

Monsieur le maire fait un récapitulatif au conseil municipal des derniers événements sur le secteur de Grizac, l'Hermet, le Villaret.

Une des pompes, toute neuve et installée en février, n'a jamais fonctionné. Nous pensions qu'il s'agissait d'un problème de puissance du compteur, mais il s'est avéré qu'elle était tombée en panne dès son installation. La seconde pompe n'a pas réussi à compenser le manque causé par cette pompe en panne.

Les entreprises EPUR et AB travaux sont intervenues en urgence et constatent la panne de la pompe qui est alors sortie au moyen d'une petite grue. Nous avons alors constaté que la pompe avait explosé, littéralement.

Une nouvelle pompe a été commandée, elle est venue de Rotterdam en 24h en taxi. Lors de son installation, l'entreprise a relevé l'état vétuste et le danger électrique présent par la station de pompage.

La pompe a été installée et a fonctionné une demie heure avant de stopper à nouveau...

Une fuite a été recherchée sur le réseau de l'Hermet, deux vannes de sectionnement ont été installées. Il n'y avait finalement pas de fuite, c'était les ventouses qui étaient grippées et ralentissaient trop l'eau sur ce réseau.

Finalement l'équipe d'EPUR est revenue ce matin et a réglé la pompe de manière à gérer la régénération de la nappe sans mettre la pompe en défaut. Apparemment, à l'heure actuelle, ce réglage fonctionne.

De plus, les pompiers sont intervenus pour ramener de l'eau dans le réservoir à de multiples reprises.

Questions diverses

- Deux nouvelles familles vont être logées sur fraissinet, cela représente 6 enfants qui intégreront l'école à la rentrée.
- Le contenu du bulletin municipal est en fin de production. Nous prévoyons une sortie en septembre.
- réunions publiques : la prochaine est à rieumal le 1er aout puis le massufret le 17 aout

Les réunions du 14 juillet au pont et du 18 à fraissinet se sont bien passées.